

**PAS DE TRANSFERT MURS à MURS :**

Madame La Préfète explique qu'il lui semble important que la Cosmetic Valley puisse avoir sa vitrine dans les locaux de Jean Moulin (secteur pourvoyeur d'emplois qualifiés et non qualifiés) et que plus on attend plus on fragilise le projet. C'est pourquoi elle ne souhaite pas attendre pour un transfert murs à murs.

Le Dasen, l'an dernier, favorable au projet mais dans le cadre d'un transfert murs à murs pense maintenant lui aussi que les garanties sont rassemblées pour une "désaffectation" de Jean Moulin qui serait prononcée le **31 août 2018**.

**" JEAN MOULIN II " : Nécessité d'un 2ème collège de centre ville**

Des travaux sont en cours avec une enveloppe de 4 millions d'euros pour que le 3ème étage du Puel puisse accueillir l'Espé. Quand ce transfert aura été fait, des travaux pourront débuter à "Jean Moulin II ", **pas avant décembre 2018**. le Conseil départemental annonce que des études sont lancées et que le département a voté 11 millions 1/2 d'euros pour ces travaux.

Les Représentants Du Personnel sont dubitatifs sur les délais annoncés.

Madame la Préfète précise qu'elle a un courrier du Président du conseil départemental qui demande une consultation des travaux dès juillet 2018.

**LES CONSEQUENCES de la désaffectation de Jean Moulin pour :**

- Les élèves et les familles : Le Dasen précise qu'il n'y aura pas de fratries séparées par obligation et qu'il sera attentif aux situations individuelles. il n'y aura pas non plus 3 déménagements pour les élèves (sauf à la demande des parents). Un élève affecté transitoirement à Hélène Boucher pourra finir son cursus à HB.

- Les enseignants : Le Dasen annonce qu'une date est prévue en janvier pour discussion avec les enseignants et qu'ils auront le choix entre " mesures de carte scolaire" ou "affectations provisoires".

- L'équipe de direction actuelle de Jean Moulin sera placée dans les locaux de l'Espé pour suivre les travaux. Une ouverture de " Jean Moulin II " étant prévue pour la **rentrée 2020** dans les locaux de l'Espé.

**SECTORISATION (voir documents joints) :**

Tous les syndicats mettent en garde sur la période transitoire avec des collèges surchargés et une sectorisation qui ne respecte pas la mixité sociale (cf les déclarations préalables). Toutes les difficultés (salle de sciences, équipements sportifs...) que pourraient rencontrer les personnels des collèges pendant la période transitoire sont à faire remonter au chef d'établissement et/ou au Dasen.

Afin d'apporter un "semblant" de mixité le Dasen propose d'attirer 80 élèves (de csp défavorisées, boursiers) sur 364 au collège " Jean Moulin II " avec des options qui restent à définir.

**LES TRANSPORTS :**

Des lignes spécifiques (y compris pour Lèves et Le Coudray) seront mises en place (8h, 17h et le midi) mais pas de transport " à la carte".

**CALENDRIER ET SUIVI :**

Madame La Préfète demande à ce qu'un comité de suivi restreint (une dizaine de personnes) soit mis en place pour préparer la transition.

Une réunion des maires et des directeurs des écoles concernées aura lieu le **16 janvier 2018** sur la **sectorisation des écoles**.

**VOTE concernant la sectorisation temporaire :**

vote : pour : 6      contre : 15      abstention : 1

Le SE-Unsa a voté contre.

**Vote concernant la motion** (contre la fermeture de la licence de biologie à l'antenne universitaire de Chartres) :

pour la motion : 15      contre : 0      abstention : 0      7 non votants

Le SE-Unsa a voté pour la motion.

**Vos représentantes pour le SE-Unsa :**

Olivia Moulin et Magali Aleton-Baroudi

